



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 JUIN 2026 A 19 H 30**

Convoqués le lundi 15 juin 2026, réunis à la mairie de Lalbenque le 19 juin 2026 à 19h30, sous la présidence de M. Sébastien NODARI, Maire,

Etaient présents :

Mme BOURGNOU Patricia, M. CHARONNAT Serge, Mme COQUOIN Magali, Mme DAUTEUILLE Johanna, M. DELON Aymeric, M. FRAUX Denis, Mme GUIRAL Géraldine, Mme LEZOURET-CONQUET Myriam, M. LONJOU Charles, M. NODARI Sébastien, Mme PAGUESSORHAYE Delphine, M. PARIAT Philippe, Mme SERENNE Joëlle, M. SPERANDIO Serge, M. TESTUT Jean-Luc, Mme TISON Sylviane.

Etaient absents excusés : Kévin DELON et Sandra MOVSESSIAN.

Etait absent : Fabrice HODJIGUE

Ayant donné procuration : Kévin DELON a donné procuration à Serge CHARONNAT et Sandra MOVSESSIAN a donné procuration à Aymeric DELON.

La secrétaire de séance est Johanna DAUTEUILLE.

Rappel de l'ordre du jour :

- 1 – Présentation du projet de maison de l'enfance par la communauté de communes du pays de LALBENQUE-LIMOGNE**
- 2 – Subventions aux associations**
- 3 - Dénomination de la voie communale**
- 4 – Fiscalité : Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) – modification du coefficient multiplicateur**
- 5 – Ressources humaines : modifications des effectifs**
- 6 – Questions diverses**

Avant d'aborder dans le détail l'ordre du jour, monsieur le Maire appelle d'éventuelles observations sur le compte-rendu du conseil municipal du 29 Mai 2026, en vue de son approbation.

Aucune observation est faite et le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Information sur les décisions prises depuis la dernière séance :

Pas de décision prise depuis la dernière séance.

ORDRE DU JOUR

1 – Présentation du projet de maison de l'enfance par la communauté de communes du pays de LALBENQUE-LIMOGNE

Le Président de la Communauté des communes du Pays de Lalbenque-Limogne, M. Jean-Claude SAUVIER, souhaite présenter un des projets structurants phares du nouveau mandat

intercommunal aux élus de Lalbenque, village où sera situé le bâtiment (à côté de l'école publique et de la maison communautaire) : la **Maison de l'Enfance et de la Famille**.

Il laisse la parole ensuite aux agents de la communauté de communes : le directeur général des services, la responsable des Services à la Population et Coordinatrice CTG et le responsable du service technique.

Le schéma fonctionnel subdivise le projet en trois pôles :

- *un **pôle enfance et jeunesse**, le pôle central, allant d'un relais petite enfance (RPE) pour les 0-3 ans jusqu'aux pré-ados et adolescents ;
- *un **pôle de services communautaires**, compte tenu des besoins d'espaces professionnels de la Communauté de communes
- *un **pôle technique**, pour le traitement des besoins (entretien, buanderie, stockages...)

Le **calendrier de réalisation** est resserré :

- *finalisation du cahier des charge pour publication courant juillet
- *analyse des offres et vote de l'architecte courant septembre
- *dépôt d'un premier dossier courant janvier pour les demandes DETR
- *dossier définitif courant mars, afin de sécuriser les financements de la Caisse d'allocations familiales (CAF) compte tenu de leur convention d'objectifs et de gestion.

Le projet de Maison de l'Enfance et de la Famille, un projet innovant et utile pour le bien-être et l'attractivité du territoire, a été conçu en complémentarité avec la commune de Lalbenque, associée étroitement depuis le début de la nouvelle mandature.

La commune de Lalbenque, associée en premier lieu au titre de sa compétence en matière d'accueil du jeune enfant, est fière de l'avancée de ce projet et affirme sa mobilisation pour mener à bien, en bonne intelligence avec la Communauté de communes du Pays de Lalbenque-Limogne.

Monsieur le Maire remercie le Président et les agents de la communauté de communes du pays de LALBENQUE-LIMOGNE pour cette présentation à l'occasion de ce conseil municipal.

2 – Subventions aux associations

Monsieur le Maire laisse la parole à Magali COQUOIN pour la présentation de deux demandes de subventions aux associations :

- L'amicale des sapeurs pompiers de Lalbenque pour la fête du 8/08/2026 au mercadiol. C'est la deuxième année que l'amicale organise cet événement. Elle demande une subvention auprès de la commune après 6 ans sans aucune sollicitation. Sébastien NODARI indique qu'il va y avoir la création d'une section jeunes pompiers volontaires à la caserne de LALBENQUE.
Après délibération, l'assemblée valide à l'unanimité l'octroi d'une subvention de 500 €.
- L'association Impro Bubbles's, avec du théâtre d'improvisation, demande une subvention de fonctionnement pour son démarrage et il est proposé une subvention de 200 €. ~~Après délibération, l'assemblée valide à l'unanimité avec 3 abstentions (celles de Kévin DELON, Myriam LEZOURET-CONQUET et Serge CHARONNAT), l'octroi d'une subvention de 200 €.~~ Suite à une erreur matérielle, cette décision a été prise à l'unanimité.

Jean-Luc TESTUT demande s'il y aura d'autres subventions à octroyer dans l'année.

Magali COQUOIN indique qu'il y a un budget imparti et il faut le respecter. Mais il peut encore y avoir quelques subventions exceptionnelles à attribuer durant l'année.

3 - Dénomination de la voie communale

Monsieur le Maire indique qu'il convient de créer une nouvelle voie communale à savoir la descente de Lissaure, au niveau de la zone artisanale de Lissaure pour les parcelles BX 232 et 245.

Après délibération, l'assemblée valide à l'unanimité cette création de voie « descente de Lissaure ».

4 – Fiscalité : Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) – modification du coefficient multiplicateur

Monsieur le maire laisse la parole à Aymeric DELON qui informe l'assemblée que le coefficient multiplicateur voté lors de la séance du 29/05 avait été déjà délibéré le 26/09/2025, donc il convient de délibérer aujourd'hui pour le coefficient de 1.15 à la place de 1.10.

Cela génère un produit supplémentaire de 1298 €

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité avec 3 abstentions (Kévin DELON, Myriam LEZOURET-CONQUET et Serge CHARONNAT) l'augmentation du coefficient multiplicateur à 1.15 en lieu et place de 1.10.

5 – Ressources humaines : modifications des effectifs

Monsieur le Maire présente la modification des effectifs suivante.

Le service de restauration scolaire compte 5 agents, pour un équivalent temps plein de 4.47 (2 agents à temps plein, 1 agent à 29h/semaine annualisé, 1 agent à 31 h/semaine annualisé, 1 agent à 26 h/semaine annualisé)

Nous avons un emploi d'adjoint technique en accroissement d'activité pour 26 h/semaine qui arrive à son terme le 31/08/2026.

Pour ce même agent, la collectivité a bénéficié d'un contrat aidé sur les périodes suivantes :

- du 26/09/2023 au 05/07/2024
- du 6/07/2024 au 05/07/2025

Pour la prochaine rentrée, à compter du 01/09/2026, il convient de créer un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 26 h/semaine annualisé.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité la création de l'emploi permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 26h/semaine à compter du 01/09/2026.

6 – Questions diverses

Serge CHARONNAT demande pourquoi le document de travail n'a pas été adressé en amont aux élus. Le Maire indique que c'est un simple oubli, et que le nécessaire sera fait pour les futures séances comme d'habitude.

Myriam LEZOURET-CONQUET demande où en est la détérioration du chemin de Fournet. Le Maire explique le dossier et les travaux effectués par l'entreprise Chassaing sur demande du SESEL.

La déclaration de sinistre a été faite, les assurances sont saisies et une expertise d'assuré va se dérouler courant juillet. Il est souhaitable que les travaux de réfection soient effectués sans plus de délais.

Agenda des manifestations :

*Fête du collège : le 19/06/2026,

*ouverture de la piscine municipale CausséO au public pour la baignade : le 20/06/2026 et le 21/06/2026 à titre gratuit pour ce premier week-end,

*Fête des écoles publiques : le 26/06/2026,

*démarriage de la saison culturelle : jeudi 2/07/2026

*le bal des pompiers : le 8/08/2026

Serge SPERANDIO indique que la sono de la grand 'rue ne fonctionnait pas.

Mais une solution a été trouvée, il est possible de faire un enregistrement sur une clé USB d'une communication. Celle-ci pourra être diffusée lors du marché du samedi matin.

Monsieur le Maire fait un point sur les divers investissements en cours et à venir :

Point sur la plaine de jeux :

* le forage a été réalisé mais pas assez d'eau, donc pas d'exploitation possible.

Myriam LEZOURET-CONQUET demande comment on fait pour arroser les terrains.

Le Maire indique que ce sera dans un premier temps avec l'eau potable.

L'assistant à maîtrise d'ouvrage souhaite nous proposer une alternative avec l'étude de la récupération des eaux de la station d'épuration pour arroser les terrains.

* l'amendement de terre pour le terrain d'honneur est compliqué en matière de coût de transport pour le moment.

*Le projet de construction du bâtiment vestiaires, club house, sera adapté en fonction des subventions obtenues.

Point sur l'église de PAILLAS :

*la réfection de la toiture de Paillas : signature de l'avenant n°1 avec Gaëlle DUCHENE pour la réalisation de la déclaration préalable, le montage du dossier de consultation aux entreprises et le suivi des travaux à venir courant cet automne.

Point sur la maison Boissy :

*Maison Boissy : les élus y travaillent, le projet sera quelque peu modifié mais on aura l'occasion de vous en parler dans les prochaines semaines.

Point sur les futurs aménagements de bourg qui suivent l'étude urbaine réalisée :

*le 16/06, les services de la DDT en charge du suivi du programme PVD nous ont proposé de venir nous rencontrer à la mairie de Lalbenque.

Cette réunion a eu pour objectif de présenter le programme PVD mais également d'échanger sur la convention ORT (Opération de Revitalisation du Territoire) et sur les actions inscrites.

Il est prévu au début de l'automne d'organiser une réunion entre l'architecte conseil de la DDT et le maître d'œuvre cabinet PUVA sur l'avant-projet réalisé avec les différents secteurs à aménager dans les années à venir.

Plus aucune question à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 18.

La secrétaire de séance,

Johanna DAUTEUILLE.

Le Maire,

Sébastien NODARI.



Après une observation de Serge CHARONNAT qui est annotée au procès-verbal, celui-ci est approuvée à la séance du 17 juillet 2026 à l'unanimité avec une abstention celle de Kévin DELON, absent à cette séance.

